



## Comité de parents du centre de services scolaire des découvreurs 2020-2021

Le 12 mai 2021, 19h30, vidéoconférence Zoom

### *Procès-verbal de la 8<sup>e</sup> rencontre*

#### Étaient présents (en gras)

##### DÉLÉGUÉ

M. Alexandre Pettigrew  
M. Aurélien Dupuy  
**Mme Caroline Robert**  
Mme Céline Moïse  
**Mme Geneviève Charest**  
M. Ghassen Mahfoudhi  
M. Guillaume Picard  
**Mme Isabelle Langlois**  
**Mme Isabelle St-Pierre**  
M. Jean-Hubert Smith-Lacroix  
Mme Kadiatou Diallo  
**Mme Marie-Christine Nolet**  
Mme Marie-Claire Aubrey  
**M. Martin Corbeil**  
M. Mathieu Barbeau  
**Mme Nathalie Simard**  
M. Papa Demba Ballé Ndiaye  
**M. René Boudreau**  
**M. Samuel Lafleur-Careau**  
**M. Sébastien Boucher**  
**M. Sébastien Pomerleau**  
**M. Stéphane Lapierre**  
Mme Tina Fournier Ouellet  
  
**M. Christian Pleau**  
**Mme Mélanie Charest**  
**M. Daniel Lemelin**

##### ÉCOLE

École Saint-Michel  
École Primevères/Jouvence  
École Filteau  
École L'Abrisseau  
École L'Étincelle/Trois-Saisons  
École Marguerite-d'Youville  
École Des Hauts-Clochers  
EHDA  
École Les Sources  
École Des Coeurs-Vaillants  
École Le Ruisselet  
École du Campanile  
École Saint-Louis-de-France/Saint-Yves  
École Des Pionniers  
Polyvalente de L'Ancienne-Lorette  
École Madeleine-Bergeron  
École Notre-Dame-de-Foy  
École De Rochebelle  
École Fernand-Seguin  
École Sainte-Geneviève  
École Saint-Mathieu  
Collège des Compagnons  
École Les Bocages  
  
Directeur général  
Secrétaire générale  
Directeur de l'école secondaire De Rochebelle

##### SUBSTITUT

Mme Dominique Doré  
Mme Josée Boudreault  
Mme Catherine Gagnon  
Mme Reine Victoire  
M. Guillaume Turgeon  
  
Mme Karine Briand  
  
Mme Ariane Robert  
  
**Mme Syltiane Goulet**  
Mme Marie-Hélène Fontaine  
Mme Véronique Imbeault  
  
Mme Marise Fortin  
Mme Émilie Fournier  
M. Jean Tittley  
M. Christian Lavoie

Agit à titre de rédactrice de procès-verbal : Mme Audrey Descroisselles.

# 1. OUVERTURE

## 1.1. Mot de bienvenue

M. Sébastien Pomerleau souhaite la bienvenue aux membres du comité de parents. La séance est officiellement ouverte et M. Sébastien Pomerleau constate qu'il y a quorum.

## 1.2. Adoption de l'ordre du jour

### **PROJET D'ORDRE DU JOUR**

---

#### **1. Ouverture**

1.1. Mot de bienvenue

1.2. Adoption de l'ordre du jour

1.3. Adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 14 avril 2021

#### **2. Interventions du public**

---

#### **3. Désignation d'un parent d'élève au conseil d'administration**

---

#### **4. Consultation et information du centre de services scolaires**

4.1. Relocalisation des classes spécialisées au secondaire – Consultation

4.2. Information du directeur général

#### **5. Situation à l'école Madeleine-Bergeron**

#### **6. Financement des conseils d'établissement et du comité de parents**

---

#### **7. Information des représentants et des comités**

7.1. Du président

7.2. Parents d'élève au conseil d'administration du CSS

7.3. Représentante du comité consultatif des services aux EHDAA

7.4. Des délégués à la FCPQ

---

7.5. Autres représentants et comité

---

#### **8. Interventions des membres**

---

#### **9. Fermeture de la séance**

9.1. Prochaine réunion – 10 juin 2021

9.2. Levée de la séance

---

Il est proposé par M. Martin Corbeil appuyé par M. Stéphane Lapierre d'adopter l'ordre du jour en indiquant que le point 1.3. sera reporté à la prochaine rencontre.

**Adopté à l'unanimité**

## **2. Interventions du public**

Aucun membre du public n'est présent à la rencontre.

## **3. Désignation d'un parent d'élève au conseil d'administration**

À la suite de la démission d'un parent, M. Sébastien Pomerleau mentionne qu'un poste est maintenant à combler. Des directives sur la manière de procéder ont été transmises. Celles-ci sont similaires à celles utilisées lors des dernières élections en septembre à l'exception que la priorité est accordée aux délégués du secteur nord.

Il est proposé par Mme Geneviève Charest appuyée par M. René Boudreau de procéder selon les directives transmises.

**Adopté à l'unanimité**

M. Sébastien Pomerleau propose que M. Christian Pleau agisse à titre de président d'élection et que Mme Mélanie Charest agisse à titre de secrétaire d'élection.

Il est proposé par M. Stéphane Lapierre appuyé par M. Martin Corbeil d'approuver la proposition pour les élections.

**Adopté à l'unanimité**

Le président d'élection ouvre la période de mise en candidature pour la désignation d'un parent au conseil d'administration.

Il est mentionné que les représentants du secteur nord ont la priorité sur ce poste. Après avoir ouvert les candidatures aux parents représentant le secteur nord, aucune candidature n'est reçue. La désignation au poste au conseil d'administration est donc ouverte à tous.

- M. Stéphane Lapierre propose la candidature de Mme Nathalie Simard.
- Le président d'élection demande si la personne proposée accepte sa candidature.
- Mme Nathalie Simard accepte.
- Le président d'élection déclare Mme Nathalie Simard élue par acclamation au conseil d'administration.
- La secrétaire d'élection confirme la conformité du processus.

## **4. Consultation et information du centre de services scolaire**

### **4.1. Relocalisation des classes spécialisées au secondaire – Consultation**

M. Christian Pleau mentionne qu’historiquement, il y a eu plusieurs années aux Découvreurs où il y avait beaucoup d’espaces dans les écoles. Le secteur secondaire n’y a pas échappé. La décroissance a été tellement grande, qu’il y a eu une crainte de perdre certains programmes il y a quelques années.

M. Christian Pleau indique qu’une nouvelle période de croissance s’est installée. Les écoles regorgent d’élèves, les programmes sont en santé et il y a une panoplie d’options de concentration de programmes. Cependant, les élèves commencent à être à l’étroit dans les écoles. Au niveau du primaire, des choix douloureux ont dû être faits, entre autres, au niveau de déplacements de clientèle. La même situation se revit maintenant au secondaire. C’est 5 000 élèves qui seront accueillis l’an prochain au secondaire et la pression la plus forte se fait sentir au secteur centre, soit à Rochebelle où la capacité d’accueil est largement dépassée et où les prévisions de clientèles amènent de nouveaux élèves dans les prochaines années. Par contre, autrefois, l’école secondaire De Rochebelle accueillait beaucoup d’élèves de l’extérieur du territoire et du centre de services scolaire, ce qui n’est plus le cas aujourd’hui. M. Pleau indique que dans les prochaines années, il faudra refuser l’accès à des enfants qui devraient avoir accès légitimement à cette école. Il mentionne qu’ils ont regardé afin de redéployer l’offre de services pour mieux équilibrer les élèves à besoins particuliers dans le futur. L’école De Rochebelle accueille une cinquantaine d’enfants qui proviennent de partout sur le territoire, le tiers proviennent déjà du secteur de L’Ancienne-Lorette, 20-25 % viennent de l’ouest (Sainte-Foy/Cap-Rouge) et 40 % proviennent du secteur centre. Depuis quelques mois, des consultations ont eu lieu avec les écoles secondaires sur la faisabilité d’un scénario de déplacement. Les enseignants ont été consultés d’abord afin de vérifier leurs besoins et les conditions gagnantes pour opérer un tel changement. Des validations ont également eu lieu à la polyvalente de L’Ancienne-Lorette concernant des études architecturales entre autres. Il faut savoir qu’il y a un chantier de construction majeure qui débutera cet été à la polyvalente de L’Ancienne-Lorette. À la lumière des études effectuées, nous serions en mesure de reconstruire de toutes pièces une infrastructure pédagogique adaptée à ces enfants-là en fonction de leurs besoins. Il a également été validé, qu’avec ces transitions, tous les enseignants/intervenants puissent suivre les élèves lors d’un déménagement potentiel en 2022-2023. Les parents ont été informés du scénario concernant la démarche de déménagement. Un comité de transition a été formé.

Le directeur de l’école secondaire De Rochebelle, M. Daniel Lemelin, présente le portrait plus pointu du point de vue de l’école De Rochebelle.

Il est demandé, quant au transport scolaire, si le centre de services scolaire s’occupera des modalités de transport scolaire pour les élèves des autres secteurs. M. Christian Pleau indique que celui-ci sera pris en charge. D’autres questionnements et préoccupations sont adressés à M. Pleau.

Il est proposé par M. René Boudreau appuyé par M. Samuel Lafleur-Careau d’accorder un avis favorable à la proposition de relocalisation des classes spécialisées au secondaire.

**Adopté à l’unanimité**

## 4.2. Information du directeur général

M. Christian Pleau revient sur les interrogations de la dernière rencontre concernant l'assurance de la vaccination dans les écoles. Cette donnée est confidentielle et la vaccination ne peut être exigée au Québec. Par contre, le CIUSSS a assuré qu'il dressera un portrait vaccinal global du personnel scolaire de l'ensemble des écoles. L'information sera transmise dès que disponible.

M. Christian Pleau indique que concernant le terme « plan d'intervention », il s'agit d'un terme à conserver pour des raisons purement budgétaires, car le Ministère alloue des sommes en fonction des plans d'intervention.

M. Christian Pleau mentionne également qu'un projet de règles budgétaires a été déposé la semaine dernière sous le signe de réinvestissements dans les écoles. Un montant sera alloué au rattrapage scolaire. Le Ministère se donne deux ans pour rattraper le retard accumulé. Il y a également du réinvestissement scolaire pour les services complémentaires dans les écoles primaires et secondaires. Des ressources scolaires supplémentaires sont donc attendues l'an prochain. Un montant est alloué pour ajouter possiblement une ou deux classes spécialisées si le besoin se fait sentir. Concernant les activités parascolaires au secondaire, 1,5 M\$ est versé et réparti dans les quatre écoles secondaires à cet effet. Au primaire, un montant est alloué pour assurer des cours d'école vivante, animée et sécuritaire. Un montant sera également conservé pour la formation générale des adultes et la formation professionnelle. La création de quatre ou cinq classes de maternelle 4 ans est aussi à prévoir avec les montants prévus.

M. Christian Pleau indique que les coûts de système ne seront pas versés cette année. Il faudra donc puiser dans une réserve pour absorber les augmentations de coûts. Au niveau de la technologie, il y aura une diminution de 50 % des investissements l'an prochain. L'an dernier, le Ministère a déployé un effort afin d'équiper un maximum d'élèves au Québec au niveau de la technologie. Les montants pour les projets de maintien des bâtiments ont légèrement fléchi pour l'an prochain passant de 20 M\$ à 15 M\$ en 2022.

M. Christian Pleau mentionne qu'au niveau du plan de relance pour la réussite éducative, un projet est mis en place, sur les deux prochaines années, qui visera à récupérer les retards et les besoins qui ce sont fait sentir durant la pandémie. Il y a trois grandes orientations du Ministère, soit maintenir les apprentissages en classe et donner les ressources aux élèves pour le faire, valoriser l'éducation et surtout se donner du temps pour tout accomplir correctement. De façon plus concrète, le Ministère souhaite maintenir les mesures de tutorat mises en place sur les deux prochaines années. Il souhaite également offrir du soutien d'accompagnement durant la période estivale probablement en collaboration avec les camps d'été. Le Ministère veut également renforcer le lien école-famille sous forme de création d'agents de développement ou des agents de liaison dans les milieux plus défavorisés pour raffermir les liens entre les écoles et les familles. Il souhaite aussi maximiser les compétences du numérique des élèves, du personnel et des parents. Au niveau du bien-être et de la santé, des mesures visant à accompagner les enfants seront poursuivies. Au niveau de l'organisation scolaire et de l'encadrement pédagogique, le Ministère veut revenir progressivement à la normale en modulant et en pondérant les étapes l'an prochain ainsi qu'en réinstaurant les examens du Ministère.

## **5. Situation à l'école Madeleine-Bergeron**

M. Christian Pleau mentionne qu'une école à mandat régional comme Madeline-Bergeron fonctionne avec un financement hybride, soit par un financement par élève et par une somme forfaitaire du Ministère pour les besoins particuliers ainsi que pour l'embauche de professionnels et de personnel technique. Ce montant forfaitaire est calculé par le Ministère. Celui-ci est assuré, récurrent et indexé. La problématique est que lorsque le nombre d'élèves augmente ainsi que la prise en charge de ceux-ci, le montant alloué n'est plus suffisant pour supporter ou subvenir aux besoins des élèves. Une demande d'analyse de financement a été présentée afin de permettre au Ministère de revisiter l'état de situation, le niveau de clientèle et l'état des besoins. À la lumière de la demande, le profil des élèves qui se qualifiaient pour le montant forfaitaire n'est pas le même que celui accueilli par l'école. Le Ministère a indiqué qu'en plus d'un handicap physique, l'élève devait également avoir un handicap intellectuel. Seulement 20 % des élèves correspondent à ces critères, ce qui justifiait de ne pas recevoir de financement supplémentaire. Le financement forfaitaire actuel n'a pas été mis à jour depuis 20 ans. M. Pleau ajoute que lorsque le Ministère fait une analyse financière, il le fait pour l'ensemble des mandats régionaux. À la suite de refus de financement de certains enfants, l'école et les parents ont collaboré avec l'administration afin de faire débloquer la situation. Le ministre de l'Éducation a confirmé le financement pour l'école lors d'une période de questions à l'Assemblée nationale.

Mme Nathalie Simard remercie les membres de l'exécutif qui ont agi rapidement. Mme Simard explique que la solution envisagée était de retourner les enfants dans les écoles alors que l'idéale était de les centraliser permettant de leur offrir de meilleurs soins. Des lettres de médecins ont été transmises dans ce dossier. Il faut comprendre que les enfants qui arrivent à Madeleine Bergeron sont tout d'abord repérés par des médecins. Le personnel médical, les parents, les enseignants, les journalistes, etc. se sont mobilisés, ce qui a permis de régler rapidement le dossier.

Mme Isabelle Langlois mentionne que l'important était de démontrer que l'école répondait aux besoins de santé des enfants qui étaient refusés parce qu'ils n'avaient pas le double code du Ministère concernant la déficience physique et mentale. Les autres centres de services scolaires ne sont pas en mesure de donner ces services à ces enfants pour qu'ils puissent réussir, évoluer et cheminer. Madeleine Bergeron est plus qu'une école, c'est un milieu de vie et c'était très important d'offrir la chance à ces enfants de le vivre.

## **6. Financement des conseils d'établissement et du comité de parents**

M. Sébastien Pomerleau indique que les présidents de conseils d'établissement ont reçu une lettre de la part de M. Pleau sur un sondage concernant l'utilisation des ressources financières des conseils d'établissement. Ce sondage vise à recueillir de l'information et à amener une réflexion. Le but n'est pas d'effectuer des coupures. La raison pour laquelle le point est soulevé, c'est pour voir avec les membres si certains ont des craintes/préoccupations ou si des orientations peuvent être prises.

La règle concernant les sommes allouées au secrétariat est trop sujette à interprétation selon les membres. Un malaise a été adressé concernant le fait de payer quelqu'un pour rédiger les procès-verbaux au lieu d'investir cet argent ailleurs.

Les montants alloués sont en fonction du nombre d'élèves, ce qui soulève une interrogation puisque le besoin financier n'est pas lié avec cet indicateur. C'est une réflexion à avoir. Il pourrait y avoir un montant de base commun à tous pour les frais d'administration et un prorata au nombre d'élèves. Il devrait aussi y avoir une liste pour les frais d'administration clairement définis.

Plusieurs membres ont adressé des préoccupations par rapport aux frais de secrétariat qui sont indispensables pour leur conseil d'établissement, car aucun bénévole ne veut s'occuper de rédiger les procès-verbaux.

La possibilité d'ajouter un volet pour les activités a été soulevée en plus du volet de fonctionnement.

## **7. Information des représentants et des comités**

### **7.1. Président**

M. Sébastien Pomerleau mentionne que la Fédération des comités de parents a invité les présidents des comités de parents à une rencontre. La rencontre a été intéressante. Une partie de cette rencontre concernait la discussion sur le règlement sur l'éthique des membres du CA, auquel se sont joint les présidents de conseil d'administration. Lors de cette discussion, tous ont eu les mêmes réflexions par rapport à l'aspect politique, c'est-à-dire est-ce qu'un membre de l'administration peut dire des choses en dehors de son conseil d'administration, entre autres. Aucune solution n'a été soulevée. M. Stéphane Lapierre ajoute qu'il y a une volonté de FCPQ de rapprocher les comités de parents au-delà de ce qui est fait en rencontre de travail avec les délégués.

M. Sébastien Pomerleau indique qu'une rencontre a eu lieu entre les membres ayant manifesté un intérêt pour élaborer la planification stratégique. D'autres discussions doivent avoir lieu pour raffiner les orientations avant une présentation officielle aux membres lors de la prochaine rencontre. M. Pomerleau invite ceux qui seraient intéressés à y participer à se manifester.

### **7.2. Parents d'élève au conseil d'administration du CSS**

M. Martin Corbeil mentionne que lors la dernière séance du conseil d'administration du 27 avril, la nouvelle structure administrative a été adoptée. Ensuite, il a été question du lancement en consultation de la relocalisation des classes spécialisées du secondaire. Il a été question de la détermination de la tarification du transport scolaire pour les places excédentaires selon une indexation du coût de la vie, donc aucune hausse majeure. Il a aussi été question de réautoriser la vente d'une parcelle de terrain en avant de l'école De Rochebelle à cause d'une erreur. Également, le rapport financier estimatif qui a été déposé lors de cette rencontre.

Un rappel concernant le fait que les séances sont publiques est transmis aux membres.

M. Corbeil mentionne qu'il serait pertinent d'avoir un canal de communications entre les CÉ et les CA afin de conserver une certaine proximité. M. Pomerleau indique qu'il écrira aux présidents des CÉ pour les informer de la publication d'un bulletin d'information résumant les décisions du Conseil d'administration.

### **7.3. Représentante du comité consultatif des services aux EHDAA**

Mme Isabelle Langlois mentionne que, lors du dernier comité EHDAA, il a été surtout question de la consultation sur la politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves EHDAA qui datait de mars 2000. Le travail s'est fait en sous-groupes. Beaucoup de commentaires et de modifications ont été demandés par les membres par rapport à la version présentée. À la suite des travaux, le comité a recommandé avec modifications d'approuver la politique présentée. La politique relative à l'inscription de l'élève dans une autre école ou à son expulsion a également été recommandée.

### **7.4. Délégués à la FCPQ**

M. Stéphane Lapierre indique qu'il décline la présidence de la FCPQ compte tenu de l'actualité des derniers mois et qu'il désirait rester impliqué au sein des centres de services scolaires.

### **7.5. Autres représentants et comités**

Aucun représentant n'a intervenu.

## **8. Interventions des membres**

M. Stéphane Lapierre demande l'avis des membres, si un beau-parent impliqué dans la vie des enfants peut siéger sur le conseil d'établissement et au comité de parent. Selon l'article 13, ce parent ne serait pas un parent, à moins d'un avis légal lui donnerait la garde officielle de l'enfant. L'article semble désuet en fonction des nouvelles réalités. Selon quelques membres, les beaux-parents devraient être admissibles au terme « titulaire de l'autorité parentale » vis-à-vis des enfants à moins d'avis contraire des parents biologiques, car ils assument de fait la garde de l'enfant et devraient avoir le droit de siéger sur les comités. M. Lapierre va investir du temps afin de creuser la question plus en profondeur.

Mme Sylviane Goulet mentionne une inquiétude au niveau de certains parents par rapport au transport de camions lourds sur un chantier à proximité d'une école. Mme Goulet demande vers qui se tourner pour faire valoir ce point. M. Stéphane Lapierre indique que la direction générale du centre de services scolaire peut être sensibilisée et interpellée à ce sujet pour s'assurer que les élèves ne soient perturbés. M. Sébastien Pomerleau fera le suivi.

## **9. Fermeture de la séance**

### **9.1. Prochaine réunion – 10 juin 2021**

M. Sébastien Pomerleau mentionne que la prochaine rencontre aura lieu le 10 juin prochain, malgré l'absence de M. Christian Pleau. Un remplaçant sera désigné pour cette rencontre.

### **9.2. Levée de la séance**

Constatant que tous les points à l'ordre du jour ont été traités, la séance est levée à 22h20.